



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 14 novembre 2022

RESSOURCES EN EAU EN ILLE-ET-VILAINE

Le préfet maintient des mesures de restrictions au titre de la sécheresse, du fait de l'insuffisance des pluies d'octobre.

Le 9 novembre 2022, le Comité de Gestion de la Ressource en Eau d'Ille-et-Vilaine s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Secrétaire général pour la 12^e fois depuis mi-mars, signe que la tension sur la ressource en eau dans le département perdure.

Lors de cette réunion, Météo France a exposé la situation météorologique du département sur l'année en cours et notamment le mois de septembre. Depuis septembre 2021, tous les mois ont été déficitaires en pluie sauf octobre 2021, juin et septembre 2022. Le mois de juillet 2022, historiquement sec, a donc creusé fortement le déficit hydrique déjà existant avec des précipitations comprises entre 2 et 25 % des normales mensuelles. Le mois de septembre a atteint la normale mensuelle départementale. Néanmoins, les cumuls de précipitations sont assez disparates suivant les secteurs du département. Le mois d'octobre est globalement déficitaire, autour de 30 % en moyenne mais jusqu'à 50 % sur le nord du département. Les pluies d'octobre ont donc été très insuffisantes pour stabiliser les niveaux des barrages, permettre la reprise franche des écoulements dans les cours d'eau et la recharge des nappes.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG35) a présenté lors de cette réunion l'état des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable alimentant le département. Il ressort des éléments présentés que, malgré des efforts notables des consommateurs depuis le mois d'août ayant conduit à une baisse de consommation par rapport à la même période de l'année passée, les barrages continuent donc de se vider malgré les dernières pluies. Le rythme de leur vidange est cependant un peu moins soutenu que les semaines précédentes.

Ainsi, le comité a partagé la nécessité de maintenir des restrictions dans le département au titre de la sécheresse, plaçant le département en situation d'« alerte » sécheresse pour les usages et activités utilisant de l'eau potable comme pour les milieux aquatiques par arrêté préfectoral du 14 novembre 2022.

Ainsi, il convient que chacun, particuliers, industriels, collectivités, exploitants agricoles, continue de respecter les mesures de restriction actuellement en vigueur, et poursuivre ses efforts pour réduire de manière volontaire sa consommation en eau quelle que soit son origine. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire dans la perspective de la reconstitution des réserves d'eau pour l'année 2023, en particulier l'été.

La consommation d'eau pour les usages domestiques représentant environ 75 % de la consommation d'eau potable en Ille-et-Vilaine. Les particuliers ont donc un rôle majeur à jouer dans la réduction des consommations. Au-delà des solutions techniques alternatives permettant de mieux préserver la ressource d'eau stockée et d'en reporter l'utilisation, il est indispensable que chaque breillien s'engage à court et moyen terme dans une sobriété de sa consommation en eau.

Pour faciliter l'accès de tout un chacun aux mesures qui s'appliquent sur sa commune suivant la ressource utilisée et l'usage qui en est fait, l'État met à disposition un outil permettant de connaître en temps réel les mesures de restriction qui lui sont applicables. L'outil est accessible via le lien suivant : <http://sigthema35.alwaysdata.net/>

Le Comité de Gestion de la Ressource en Eau d'Ille-et-Vilaine se réunira une nouvelle fois début décembre pour faire un point de situation et envisager le cas échéant une évolution des mesures de restriction (durcissement ou allègement).

Plus d'informations sur :

- l'état des niveaux sécheresse dans tous les départements de métropole : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>
- la situation des cours d'eau en Bretagne : <https://www.hydrologie-bretagne.fr>

**Service du cabinet
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 20 86 21 71

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr